



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022 23

*Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour*

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration	2
Message du président-directeur général	3
Les faits saillants	4
Plan stratégique	6
Les ressources humaines	8
Les ressources financières	10
Les ressources informationnelles	11
Le comité de direction	12
La gouvernance	13
Le conseil d'administration	14
Mandats et statuts des membres du conseil d'administration	16
Assiduité	17
Rémunération des administrateurs et dirigeants de la Société	17
Performance en développement durable	18
Objectifs en développement durable	19
Gestion et contrôle des effectifs	21
Rapport de la direction	24
Rapport de l'auditeur indépendant	25
États financiers	26
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics	42
L'emploi et la qualité de la langue française dans l'administration	44
La divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	44
L'accès aux documents et protection des renseignements confidentiels	44

Mission

Favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour.

Vision

Être reconnue comme étant un parc industriel et portuaire d'envergure internationale.

Valeurs

- Qualité du service à la clientèle
- Développement responsable
 - Un environnement de travail sécuritaire et respectueux de l'environnement
 - Un développement en harmonie avec le milieu environnant
- Partenariats
 - Une équipe soucieuse de travailler en collaboration avec tous les intervenants
 - Des actions favorisant la synergie avec les entreprises existantes
- Engagement dans l'excellence
 - Une gestion valorisant les idées novatrices
 - Un leader dans l'offre d'infrastructures exceptionnelles

**Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour**

Québec 

Le parc industriel et portuaire de Bécancour est situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, à mi-chemin entre les villes de Montréal et de Québec. Avec un territoire de près de 7 000 hectares, il est un outil unique de développement économique au cœur du Québec.

La Société a pour objet de promouvoir l'établissement de nouvelles entreprises et de fournir les infrastructures nécessaires à l'implantation et l'exploitation d'entreprises de grande envergure.

La Société est mandataire du gouvernement du Québec et le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie est responsable de l'application de sa loi constitutive.

Message du PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**NOUS SOMMES RAVIS DE VOUS
PRÉSENTER LE RAPPORT ANNUEL
DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ
DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE
DE BÉCANCOUR POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2022-2023.**

**CETTE ANNÉE A ÉTÉ MARQUÉE
PAR DES DÉVELOPPEMENTS
SIGNIFICATIFS QUI CHANGERONT
BIENTÔT LE PORTRAIT DE LA RÉGION.**

La transition énergétique mondiale et la demande croissante de batteries pour les véhicules électriques offrent une opportunité unique à notre région. Nous sommes fiers d'annoncer que le Parc industriel de Bécancour est en voie de devenir l'épicentre de fabrication de matériaux de batterie pour l'Amérique du Nord.

Cette année encore, le conseil d'administration n'a ménagé aucun effort pour appuyer l'organisation et l'aider à accomplir sa mission. Dès les premiers mois, le conseil a procédé à l'analyse de plusieurs candidatures et a recommandé au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, la nomination de M. Donald Olivier à titre de président-directeur général pour un mandat de 5 ans.

Afin de réaliser sa mission, le conseil d'administration de la Société s'est mobilisé pour soutenir le déploiement des infrastructures nécessaires au développement du territoire. Ce sont tous les comités qui ont été sollicités, en passant par la modification de la structure organisationnelle, l'analyse financière et le suivi des échéanciers de chantiers.

En cours d'année, d'autres grands dossiers se sont aussi conclus positivement, dont la signature de la convention collective en vigueur pour 6 ans.

Je tiens à souligner l'excellence, la rigueur et l'attitude positive des administrateurs, de la direction et de tous les employés. Nous accomplissons ensemble de grands pas pour un bel avenir électrisant!

Le président du conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Poliquin', written in a cursive style.

Jean Poliquin

Message du **PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Nouveau départ, c'est définitivement ce qui qualifie ce que nous avons vécu cette année !

Les désirs et rumeurs de projets ont fait place à de grands chantiers. Ultium Cam S.E.C. (General Motors et Posco) a démarré ses travaux dès janvier 2023, alors que Nemaska Lithium Inc. a suivi en février avec la préparation de son terrain. Déjà à la fin mars, les poutres d'acier géantes surplombaient fièrement l'autoroute 30.

L'ambition de se tailler une place de choix dans le secteur de la décarbonation et des technologies vertes prend forme, ici même à Bécancour, avec l'arrivée des entreprises de la chaîne d'approvisionnement de la filière batterie.

« Pôle positif » est maintenant notre leitmotiv!

Afin d'assurer le développement de notre Parc industriel, beaucoup d'énergie a été canalisée en 2022-2023 dans l'acquisition de terrains stratégiques, de même que dans l'étude des phases subséquentes de développement. En effet, la Société souhaite contribuer à la création d'un écosystème industriel et offrir davantage de possibilités aux investisseurs.



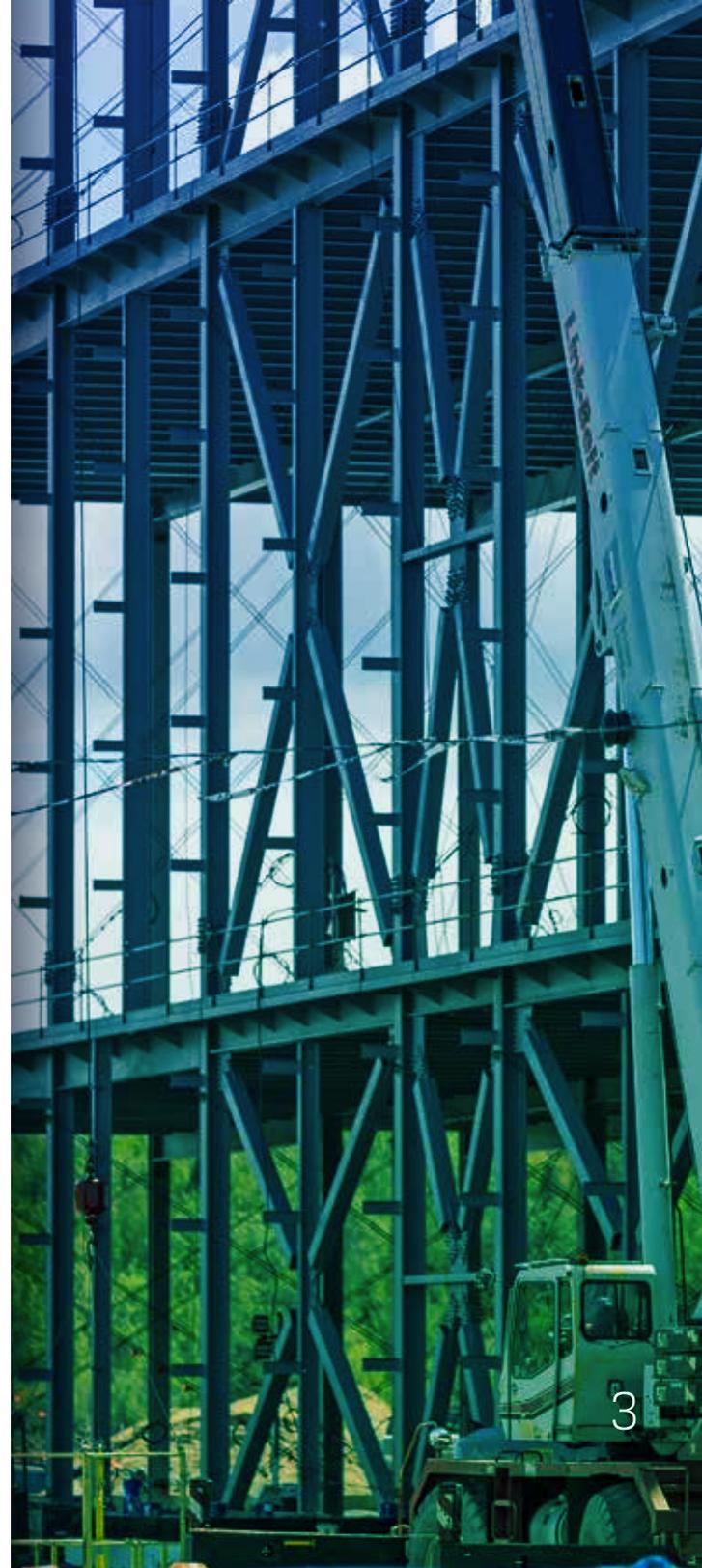
Les différentes équipes de la Société ont redoublé d'efforts pour soutenir l'accueil des investisseurs et l'implantation de leurs projets, en mettant en place les nombreuses infrastructures dont ils auront besoin pour le démarrage de leurs usines. De nombreux projets sont fièrement portés par nos équipes. Que ce soit la construction de routes, d'un réseau d'aqueduc et d'égouts, d'un réseau d'eau industrielle ou d'un réseau de captation des rejets industriels, tous s'impliquent et collaborent de manière agile et innovante pour réaliser les mises en service selon des délais que certains considèrent agressifs.

La croissance bien amorcée, changera définitivement le paysage de notre territoire et aura un impact certain sur les opérations commerciales de la Société. Nous reconnaissons que nos infrastructures portuaires devront être bonifiées. Nous avons donc travaillé à l'élaboration d'un projet d'envergure pour optimiser nos installations portuaires et certaines améliorations devraient déjà voir le jour au cours de la prochaine année.

Tout au long de l'année 2022-2023, nous avons posé les fondations pour que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour devienne un acteur stratégique de la transformation énergétique au Québec.

Le président-directeur général

Donald Olivier





Les faits saillants

UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE L'ÉNERGIE

Initiative ambitieuse, la filière batterie prend forme. Soutenu par des investissements importants du gouvernement du Québec, le projet créera une chaîne d'approvisionnement complète pour la production de batteries pour véhicules électriques à Bécancour. L'arrivée de nombreuses entreprises du secteur des batteries génère un enthousiasme palpable dans la région de Bécancour.

« Lorsqu'on circule dans le Parc industriel, on remarque déjà que le paysage a changé. D'abord il y a la présence de grues, mais on distingue surtout les projets qui sortent de terre. C'est vraiment excitant de voir la vitesse à laquelle ça évolue. » - Donald Olivier

La création de la filière batterie à Bécancour comprend plusieurs projets clés, dont l'instauration d'une chaîne d'approvisionnement pour les matières premières nécessaires à la production de batteries.

Bien que plusieurs projets soient toujours en cours de négociation, les principaux joueurs désormais connus sont :

ULTIUM CAM S.E.C.

Il s'agit de la deuxième plus grande usine de production de batteries pour véhicules électriques en Amérique du Nord, avec une capacité de production de 30 GWh par an;

NEMASKA LITHIUM INC.

D'ici 2026, Nemaska Lithium Inc. deviendra le premier producteur entièrement intégré d'hydroxyde de lithium au Canada;

NOUVEAU MONDE GRAPHITE

L'entreprise québécoise prévoit transformer du graphite extrait de la mine Matawinie pour la production de batteries lithium-ion carboneutres.

Ces projets et investissements confirment l'engagement des gouvernements, des entreprises et des partenaires dans la filière batterie à Bécancour, ainsi que leur confiance dans le potentiel de cette industrie en constante évolution.

UN PARC INDUSTRIEL D'AVENIR

Tous les acteurs économiques de la région se mobilisent pour accueillir les grands joueurs de l'industrie de la batterie. De vastes sections à vocation industrielle lourde du Parc industriel de Bécancour sont encore vacantes et sont ciblées par les entreprises désirant faire partie de ce projet d'envergure. La Société a rapidement débuté un grand chantier afin de desservir ces terrains avec les infrastructures nécessaires et ainsi suivre la cadence des échéanciers serrés imposés par l'arrivée de ces nouvelles industries.

Le Québec possède bon nombre des minéraux dont l'industrie automobile a besoin pour l'électrification des transports

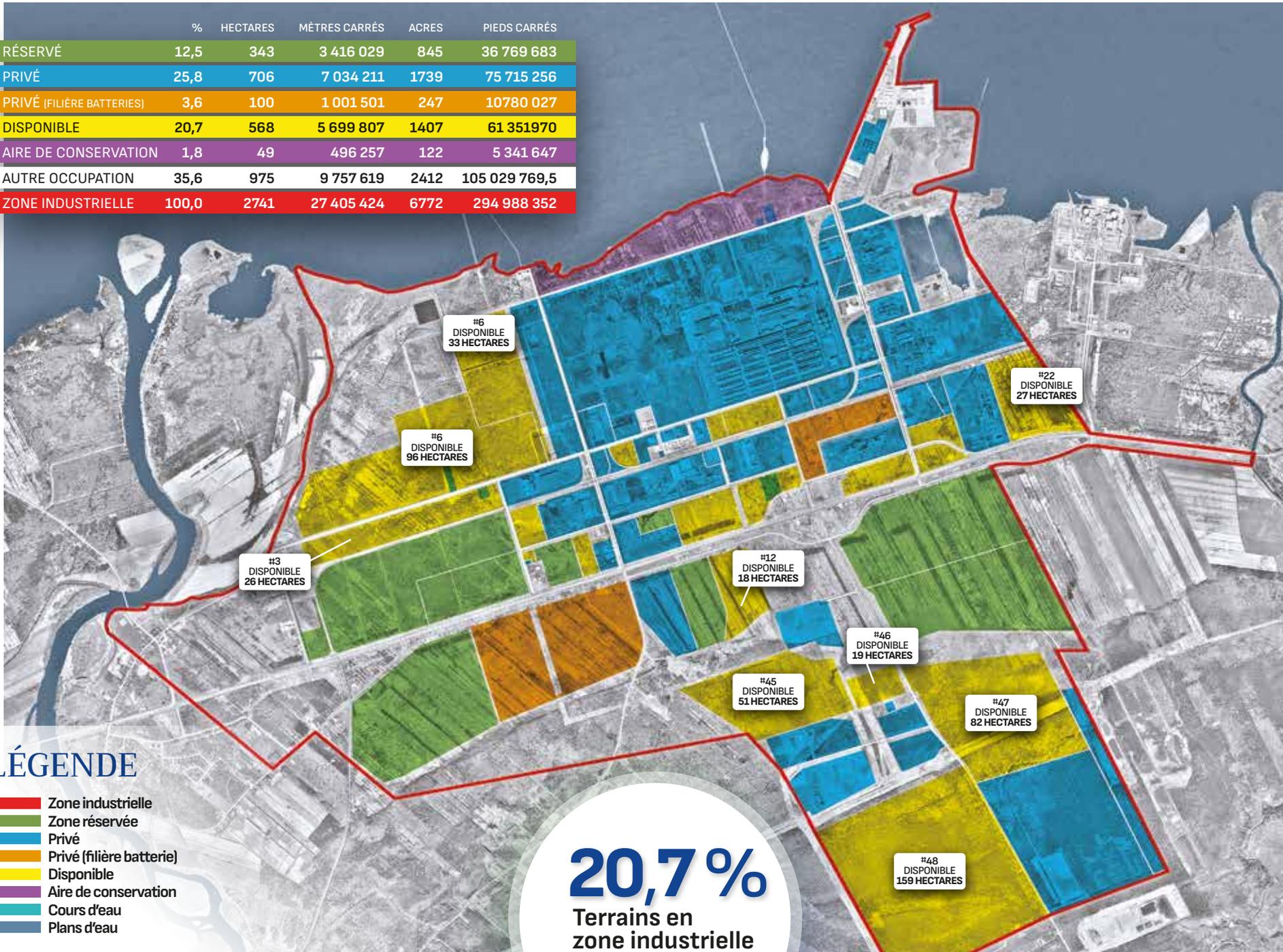
et il offre un approvisionnement en énergie verte abordable (l'hydroélectricité).

Bécancour est un lieu unique qui séduit les investisseurs. Ses forces sont l'emplacement géographique, la disponibilité de terrains de grands gabarits avec une forte capacité portante, l'accès direct à un port en eaux profondes et la convergence des entreprises favorisant une économie circulaire.

DES INITIATIVES CONJOINTES

Afin d'assurer aux nouveaux travailleurs un milieu de vie attractif, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour travaille en collaboration avec la Ville de Bécancour sur plusieurs initiatives. Outre les comités de la main-d'œuvre et du développement économique régional, un plan d'action biophilique verra le jour dans les prochains mois. Des actions concrètes seront prises dans les prochaines années afin de devenir le plus grand parc industriel vert du Canada.

	%	HECTARES	MÈTRES CARRÉS	ACRES	PIEDS CARRÉS
RÉSERVÉ	12,5	343	3 416 029	845	36 769 683
PRIVÉ	25,8	706	7 034 211	1739	75 715 256
PRIVÉ (FILIÈRE BATTERIES)	3,6	100	1 001 501	247	10780 027
DISPONIBLE	20,7	568	5 699 807	1407	61 351970
AIRE DE CONSERVATION	1,8	49	496 257	122	5 341 647
AUTRE OCCUPATION	35,6	975	9 757 619	2412	105 029 769,5
ZONE INDUSTRIELLE	100,0	2741	27 405 424	6772	294 988 352



LÉGENDE

- █ Zone industrielle
- █ Zone réservée
- █ Privé
- █ Privé (filère batterie)
- █ Disponible
- █ Aire de conservation
- █ Cours d'eau
- █ Plans d'eau

20,7%
Terrains en
zone industrielle
encore
disponibles

Plan stratégique 2022-2023



Superficie
de terrain réservée
3 416 029 m²
au 31 mars
2023

Superficie
vendue en
2022-2023 :
793 186 m²

AXES D'INTERVENTION	
ASSURER L'EFFICIENCE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	L'aménagement du territoire
	L'accessibilité des infrastructures portuaires
REHAUSSER L'ATTRACTION DES INVESTISSEMENTS	Le parcours des investisseurs
	Les activités de démarchage
	Le développement d'une zone d'innovation
DÉVELOPPER DES SERVICES ET DES INFRASTRUCTURES D'ENVERGURE INTERNATIONALE	L'image corporative
	Le développement de nouvelles infrastructures
FAVORISER LES PRATIQUES DE SAINTE GESTION	Les ressources humaines
	Les finances
	Le développement durable

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT AXÉE SUR LA CROISSANCE

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
Cartographier un plan d'aménagement permettant d'optimiser la répartition des différents projets sur le territoire	Carte des différentes zones	Printemps 2022	Réalisé
Accélérer le processus de développement des projets	L'accréditation progressive des terrains	2021 à 2024	Réalisé
Planifier le géoréférencement pour la gestion de la sécurité	Carte interactive des risques et aléas du PIPB	Été 2021	95 % achevé En attente de livraison de la carte.
Améliorer la planification des développements futurs communs tels, HQ, Énergir, CN	Rencontres ponctuelles pour favoriser les échanges	2021 à 2024	Réalisé
Connaître les besoins futurs des utilisateurs portuaires actuels	Sondage sur les projections des besoins et des volumes à transiger dans les 10 prochaines années des utilisateurs actuels du port	Annuel	À venir
	Analyse de l'impact des besoins d'un nouvel utilisateur - calendrier - espace d'entreposage	À la rencontre de l'analyse des besoins des investisseurs avec la direction	Réalisé
Offrir un service d'accompagnement personnalisé pour les projets à fort potentiel	Système d'évaluation de la recevabilité des projets	Automne 2021	L'analyse se fait de concert avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie du Québec
	Évaluer les critères d'accès à des services spécialisés externes, de manière ponctuelle pour les projets à fort potentiel de réalisation	2021 à 2024	
	Trousse d'outils technologiques promotionnels bilingues	Été 2022	Réalisé, carte interactive JMAP
	Mise à jour des informations relatives aux milieux humides pour l'accompagnement des investisseurs dans l'obtention des diverses autorisations environnementales	2021 à 2024	Réalisé
Favoriser les projets qui oeuvrent dans les domaines chimiques, métallurgiques, énergétiques ou nécessitant des besoins portuaires	Rencontres avec les représentants d'IQ International pour mettre en lumière l'attractivité du territoire de la SPIPB	2 rencontres annuelles 1 ^{ère} rencontre le 28 avril 2021	Les rencontres sont quotidiennes. Nous travaillons de concert avec IQ pour mieux servir les investisseurs potentiels
Offrir une zone qui s'inscrit dans la stratégie québécoise des zones innovantes	Participation à la mise en place de la zone	2021 à 2024	VTE annoncée le 29 mai 2023
Présenter une image actuelle et novatrice	Refonte du site Web	Automne 2021	Réalisé
	Présentation PowerPoint de la SPIPB	Automne 2021	
Offrir un minimum de services pour les nouveaux projets au sud de l'A30	Le prolongement du réseau de distribution – aqueduc et égouts pour les projets en cours	2021 à 2023	95 % achevé
Bonifier les installations ferroviaires sur le territoire	Étude sur l'agrandissement ferroviaire au sud de l'A30	2021	Réalisé
	Étude de faisabilité pour l'exploitation ferroviaire de la SPIPB	2021	Réalisé
Planifier le développement de la zone portuaire	Agrandissement de l'aire d'entreposage de 40 000m ²	2021 - 2022 - 2023	En cours
	Proposition d'un plan de développement des aménagements portuaires au CA	2022 à 2023	Réalisé

UNE ORGANISATION PERFORMANTE

Gérer la croissance	Plan de développement des ressources humaines	Automne 2021	Réalisé
Mettre en place une culture et des pratiques favorisant la motivation et l'engagement	Implantation d'un système de gestion des RH capable de sonder la satisfaction des employés	Été 2021	Réalisé
	Plan de formation individuel	2021 - 2022 - 2023	Réalisé
Assurer la pérennité de la Société à long terme	Exploration de nouvelles sources de revenus	2021-2024	En cours
	Révision du prix de vente des terrains	Automne 2021	Réalisé
Prioriser de manière avisée les actions afin de bâtir un plan d'action en développement durable	Plan de développement durable - transitoire	1 ^{er} avril 2021	Réalisé
	Plan de développement durable	1 ^{er} avril 2022	Programme reporté à 2023

Les ressources humaines

Les ressources humaines constituent le socle fondamental sur lequel nous bâtissons nos accomplissements. Chaque membre de notre personnel apporte une contribution unique à notre mission et à nos objectifs. Leur dévouement incarne l'esprit de notre organisation et c'est grâce à eux que nous avons pu concrétiser de grandes réalisations tout au long de l'année.

LA MOBILISATION AU CŒUR DE L'ACTION!

Au cours de l'année écoulée, notre équipe a fait preuve d'une résilience exceptionnelle face aux défis sans précédent qui se sont présentés. Elle a démontré sa flexibilité en s'adaptant rapidement aux changements, en trouvant des solutions innovantes et en travaillant en étroite collaboration pour atteindre les objectifs communs.

POSTES PAR CATÉGORIES D'EMPLOI AU 31 MARS

CATÉGORIES D'EMPLOI	2023	2022	2021
Cadres et professionnels ¹	18	17	8
Personnel de bureau, technicien(e)s, ouvrier(ère)s	11	12	8
Personnel occasionnel	3	3	4
TOTAL²	32	32	20

1. Le terme cadre inclut la haute direction, mais exclut les membres du conseil d'administration

RÉPARTITION DES PERSONNES EN PLACE, SELON LE GROUPE D'ÂGE

CATÉGORIES D'EMPLOI	2023	2022	2021
Moins de 35 ans	5	6	6
De 35 ans à 54 ans	22	17	9
Plus de 54 ans	3	4	5
TOTAL	30	27	20

LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Nous avons pris des mesures pour soutenir et développer nos ressources humaines. Nous avons investi dans des programmes de formation et de perfectionnement professionnel afin de renforcer les compétences et de favoriser la croissance personnelle de nos employés.

Notre plan de formation collaboratif est un outil stratégique utilisé par le service des ressources humaines. Le plan contribue à améliorer les performances des employés, à accroître leur engagement, à favoriser leur progression professionnelle et à renforcer la compétitivité de l'organisation sur le long terme.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN FORMATION

CHAMP D'ACTIVITÉ	2022-23	2021-22	2020-21
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	10 969 \$	2 450 \$	2 575 \$
Développer des connaissances relatives à la santé et à la sécurité	11 643 \$	7 752 \$	5 572 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés en gestion	5 771 \$	6 400 \$	2 625 \$
Favoriser le développement des compétences générales	9 843 \$	4 945 \$	5 657 \$
TOTAL	38 226 \$	21 547 \$	16 429 \$
Proportion de la masse salariale (%)	1,46 %	0,99 %	0,96 %

LA CULTURE ORGANISATIONNELLE

Au cœur de notre culture organisationnelle, nous valorisons le bien-être et l'épanouissement de nos employés. Nous sommes fiers d'annoncer que nous avons mis en place un programme d'aide aux employés complet incluant la télémédecine. En plus de permettre à notre équipe d'obtenir une aide essentielle auprès de spécialistes de domaines divers, le PAE s'avère également utile pour les gestionnaires qui doivent soutenir les employés qui sont aux prises avec une foule de problèmes, des conflits en milieu de travail aux problèmes de santé mentale.

La Société offre des possibilités de télétravail et d'horaires variables. Les bénéfices se traduisent en une augmentation de la satisfaction des employés, de productivité et de bien-être global.

Finalement, nous avons déployé l'outil *Officevibe*, une plateforme de gestion de la rétroaction et de l'engagement des employés. Cet outil nous permet de recueillir régulièrement les opinions et les suggestions de nos employés, favorisant ainsi une communication ouverte et transparente. Grâce à *Officevibe*, nous pouvons instaurer des mesures concrètes pour améliorer l'environnement de travail, renforcer la collaboration et stimuler l'engagement de notre équipe.

Ces initiatives témoignent de notre engagement envers une culture d'entreprise centrée sur les employés. Nous croyons fermement que des employés heureux et épanouis sont plus productifs, créatifs et engagés. En investissant dans leur bien-être et en leur donnant les moyens de s'exprimer, nous créons un environnement où chacun peut se sentir valorisé, soutenu et écouté.

Nous continuerons à évoluer et à adapter notre culture organisationnelle pour répondre aux besoins changeants de nos employés. Nous demeurons déterminés à maintenir un équilibre sain entre le travail et la vie personnelle, à promouvoir la diversité et l'inclusion, et à offrir des opportunités de développement professionnel enrichissantes.



Les ressources financières

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour est une entreprise du gouvernement du Québec. Les états financiers sont audités par le Vérificateur général du Québec. Les activités régulières sont principalement financées par les opérations courantes. Quant aux projets spéciaux, ils sont constitués d'activités ciblées à caractère non récurrent, en réponse à des mandats spécifiques dont les dépenses sont assumées par plusieurs sources de financement.

Au cours de l'exercice financier, la Société a bénéficié d'un soutien financier important provenant du gouvernement du Québec. L'investissement de capitaux a été à la base du financement de nos projets, nous permettant d'accélérer notre croissance et de renforcer notre position sur le marché.

Grâce à cette injection de capitaux, nous avons pu investir dans l'expansion de nos infrastructures territoriales. Nous avons entrepris le développement de terrains situés en zone industrielle lourde qui n'étaient pas encore desservis par les services de base. Pour ce faire, nous avons notamment procédé aux analyses environnementales, prolongé notre réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires, et construit de nouvelles routes. En prévision des développements envisagés au cours de la prochaine année, nous avons amorcé l'ingénierie visant la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées et le prolongement de la voie ferrée au sud de l'autoroute 30.

Ces investissements permettent d'améliorer notre attractivité pour les investisseurs du domaine des batteries et leur garantir des terrains qui sont rapidement prêts à construire.

Du fait de son engagement, le gouvernement du Québec témoigne sa confiance dans le potentiel de croissance de la Société et dans sa contribution à l'essor économique de la province. L'investissement du gouvernement du Québec ne se limite pas à un simple apport financier : il incarne le partenariat solide avec la Société, consolidant ainsi notre crédibilité auprès des parties prenantes, y compris nos clients, nos fournisseurs et nos investisseurs.

20,5 M \$

En investissements pour la réalisation de travaux d'infrastructure en 2022-2023

LES RÉSULTATS EN BREF

LES PRODUITS

La Société présente un résultat net de 24,9 millions de dollars pour son exercice clos le 31 mars 2023. Les résultats non distribués totalisent 52,5 millions de dollars de surplus accumulés.

Outre la vente de terrains, les opérations courantes de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ont accusé un léger recul en 2022-2023. Les activités portuaires ont été affectées par le contexte économique défavorable et par une baisse du volume d'acier et d'éoliennes à Bécancour.

En décembre, nous avons conclu la vente de 2 terrains qui étaient sous entente d'option d'achat pour une superficie totale de 793 186 mètres².

LES CHARGES

L'ajout de nouvelles ressources au cours de l'année a entraîné une augmentation de la masse salariale, une tendance qui devrait se poursuivre au cours du prochain exercice. Cette augmentation témoigne de notre engagement constant à solidifier notre équipe et à attirer les talents nécessaires pour soutenir nos initiatives.

De nouveaux besoins ponctuels se sont aussi manifestés pour des ressources détenant des spécialités particulières. Afin de pallier cette problématique, nous avons octroyé davantage de contrats à des professionnels, tant pour des services en génie, en environnement, en analyse légale ou en communication.

LES INVESTISSEMENTS

Les acquisitions d'immobilisations corporelles ont atteint 20,5 millions de dollars au cours de l'exercice 2022-2023. Elles sont réparties de la façon suivante : 0,3 million de dollars pour des bâtiments, 2,8 millions de dollars pour les installations portuaires, 0,3 million de dollars pour des véhicules et des équipements, 13,2 millions de dollars pour l'usine et le réseau de distribution d'eau et 3,9 millions de dollars pour le réseau de transport. Le niveau des investissements constitue un record pour la Société.

LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2023, la Société présente un actif total de 230,5 millions de dollars, comparativement à 85 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 145,5 millions de dollars. Cette hausse s'explique en partie par une augmentation de la trésorerie attribuable aux apports en capitaux reçus du gouvernement du Québec, aux immobilisations corporelles liées à l'augmentation des investissements et à une contribution financière remboursable à Énergir pour le déploiement d'un réseau gazier optimal sur le territoire.

LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour gère ses activités selon un cadre de financement autorisé par le conseil d'administration. Le solde des emprunts au 31 mars 2023 est de 16,4 millions de dollars (note 15), soit 0,3 millions de dollars de moins que celui de l'exercice précédent.

Les ressources informationnelles

En pleine croissance, la Société est engagée dans une démarche d'amélioration continue afin de maintenir un haut standard de performance en communication, tant à l'interne qu'à l'externe. Dans cette optique, nous avons établi un partenariat avec un cabinet de relations publiques afin de mettre en place une stratégie globale de communication. Grâce à ces efforts, nous avons ciblé les messages clés, mis de l'avant notre présence sur le web, renforcé nos liens avec les médias et élaboré un plan d'événements pour mobiliser les parties prenantes.

UN NOUVEAU SITE WEB ...OU PLUTÔT DEUX !

Dans le but de moderniser notre présence en ligne et d'améliorer l'expérience des utilisateurs, un nouveau site web a été créé pour la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Grâce à cette nouvelle plateforme, nos utilisateurs bénéficient désormais d'une interface moderne, d'une navigation simplifiée et d'un accès plus rapide aux informations pertinentes.

B pôle positif,
énergie *nouvelle*.
bécancour
filère batterie

fbbecancour.com

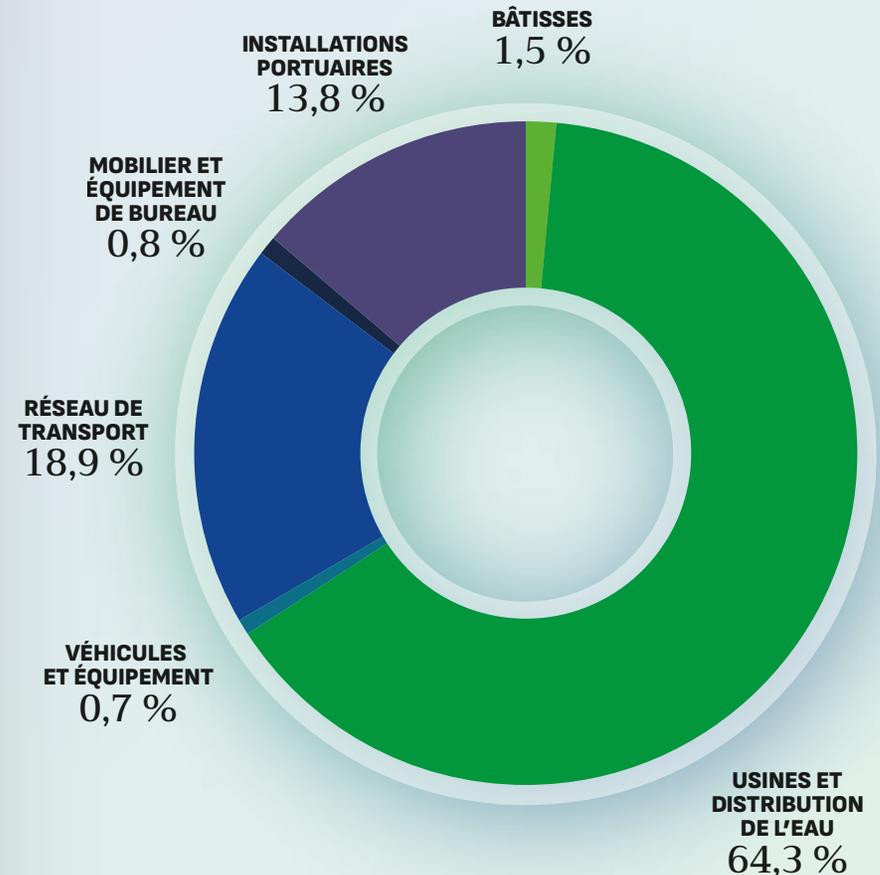
Une image de marque forte favorise la reconnaissance, la notoriété, l'engagement et la mobilisation. C'est pourquoi nous avons créé une association avec la Ville de Bécancour pour l'élaboration d'une image de marque attrayante et un microsite informatif sur la filière batterie dans notre région.

LA CYBERSÉCURITÉ ET LES RISQUES INFORMATIQUES

Dans le cadre de notre engagement envers la cybersécurité et la gestion des risques informatiques, notre organisation a mis en place plusieurs actions pour assurer la protection des systèmes et des données sensibles. Voici les principales mesures que nous avons prises :

1. *Évaluation des risques*
2. *Révision des politiques de sécurité*
3. *Formation et sensibilisation des employés*
4. *Resserrement des contrôles d'accès et authentification*
5. *Surveillance et détection des menaces*
6. *Plan de réponse aux incidents*

Répartition des investissements



Le comité de direction



Stéphane Nourry
Directeur
des opérations

Anne Villeneuve, CPA, BBA
Directrice finances, administration,
ressources humaines et TI

Donald Olivier, ing.
Président-directeur
général

Marc-André Harnois, ing.
Directeur
bureau de projets

Daniel Jutras
Directeur par intérim
soutien technique
et environnement

La gouvernance (et rapports des comités)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a pour rôle d'établir les orientations stratégiques, de s'assurer de leur mise en application et de veiller à la bonne performance de la Société. Il doit se doter de politiques et de pratiques de gouvernance efficaces et efficientes. Afin de le soutenir dans la réalisation de son mandat, il a confié certaines des responsabilités qui lui incombent au comité de gouvernance et d'éthique, au comité de ressources humaines et au comité d'audit.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les comités du conseil d'administration ont pour rôle principal de formuler des recommandations au conseil d'administration dans leurs domaines d'intérêts respectifs. Le mandat de ces comités ainsi que quelques-unes des responsabilités qu'ils ont assumées en 2022-2023 sont présentés ci-contre.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit s'assure que la Société adopte des pratiques de saine gouvernance, plus particulièrement en matière de contrôle interne, de communication, d'information financière, de gestion des risques, d'optimisation des ressources, d'évaluation des programmes, de respect des lois et des politiques ainsi que d'audit interne. Il fait les recommandations conséquentes en ces matières au conseil d'administration et se penche sur tout autre sujet que ce dernier peut lui soumettre.

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, le comité d'audit s'est réuni à quatre reprises et a présenté ses recommandations au conseil d'administration relativement au développement du territoire et des infrastructures liés à la filière batterie.

Le comité d'audit a aussi recommandé une mise à jour des tarifs et analysé des demandes de tarifs portuaires préférentiels.

Le comité a approuvé la planification budgétaire et a réalisé une vigie des chèques de plus de 1 000 \$ ainsi que des contrats octroyés de 25 000 \$ et plus n'ayant pas fait l'objet d'un appel à la concurrence.

Enfin, le comité a approuvé le plan des activités de la Direction de l'audit interne et assuré un suivi des rapports produits. Les membres ont rencontré les personnes

représentant le Vérificateur général du Québec pour discuter de différents sujets, plus précisément du plan d'audit et des résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2023.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité de gouvernance et d'éthique s'assure que la gouvernance de la Société et le comportement des membres du conseil répondent à de hauts standards de transparence, d'intégrité et d'efficacité, dans le respect des valeurs organisationnelles et sociétales. Plus particulièrement, son mandat est de formuler des recommandations sur toute question relative à la gouvernance.

En 2022-2023, le comité a analysé les impacts de l'assujettissement de la Société à la *Loi sur la gouvernance des Sociétés d'État* et les impacts légaux de l'article 4.5 à la suite de la modification de la *Loi constitutive de la Société*.

Les membres ont recommandé un plan d'action de développement durable transitoire 2022-2023 et mis à jour plusieurs politiques et procédures tels la politique de communication, le règlement de régie interne et la procédure de divulgation des actes répréhensibles.

Des améliorations ont été apportées au programme d'accueil et de formation

continue des administrateurs, telles que l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des administrateurs ainsi qu'une formation sur la gestion des risques réputationnels.

LE COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Le comité de ressources humaines a pour mandat d'examiner les enjeux, les orientations, les stratégies et les pratiques générales de la Société en matière de gestion des ressources humaines, et de formuler des recommandations au conseil d'administration.

L'évolution rapide des besoins dûs à la stratégie batterie a nécessité l'analyse et la mise à jour de la structure organisationnelle, la révision de la structure salariale des cadres et des professionnels de même que la révision du règlement sur les effectifs, normes, barèmes et autres conditions de travail des employés non syndiqués.

Outre le recrutement d'un nouveau président-directeur général, le comité a participé au processus de sélection du personnel de direction.

Le comité de ressources humaines a finalement assuré un suivi sur la négociation de la convention collective qui s'est conclue avec un terme de 6 ans.

Le conseil d'administration

M. Jean Poliquin

STATUT : administrateur indépendant
NOMMÉ À TITRE DE PRÉSIDENT : le 30 juin 2020 pour un mandat de 3 ans
Première nomination à titre d'administrateur le 31 mars 2004

Diplômé en finances, M. Poliquin est gestionnaire de portefeuille et conseiller principal en gestion de patrimoine depuis de nombreuses années au sein de la Financière Banque Nationale. M. Poliquin est très impliqué dans le milieu des affaires de la région. Il a siégé sur plusieurs conseils d'administration dont le Pavillon St-Arnaud, la Jeune chambre de la Mauricie, la Fondation du Collège Lafleche, le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières, le Regroupement des chambres de commerce de la Mauricie et la Fondation Maison Carpe Diem dont il est toujours président. Sa performance, son attitude positive, ses relations auprès des clients ainsi que son implication exemplaire à l'intérieur comme à l'extérieur de la Financière Banque Nationale ont été soulignées par de nombreux prix prestigieux au cours des dernières années.



M. Richard Perron

STATUT : administrateur indépendant
NOMMÉ : le 30 juin 2020 pour un mandat de 3 ans

Après des études universitaires en chimie, M. Perron a obtenu un certificat en gestion des ressources humaines et un diplôme d'études supérieures spécialisées en relations de travail. Il est membre de l'Ordre des chimistes et membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec. M. Perron a travaillé au sein d'entreprises manufacturières de la région à titre de responsable de laboratoire, puis comme directeur des ressources humaines chez Cepsa Chimie, où il est actuellement directeur général. Au cours des années, M. Perron a collaboré à la Cellule de mentorat de Nicolet-Bécancour, au Conseil Régional des Partenaires du Marché du Travail du Centre-du-Québec, au Comité de Développement Durable de la Ville de Bécancour, à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cœur du Québec et à Entreprendre MRC Bécancour, conseil sur lequel il siège encore aujourd'hui.



Mme Francine Clermont

STATUT : administratrice indépendante
NOMMÉE : le 30 juin 2020 pour un mandat de 3 ans
Première nomination à titre d'administratrice le 7 avril 1993

Native de la région, Mme Clermont détient une maîtrise en gestion des systèmes de petites et moyennes dimensions, une formation d'Approvisionneur professionnel agréé (APA) de l'Association canadienne de gestion des achats et un baccalauréat en administration des affaires. Dès la fin de ses études, Mme Clermont s'est investie dans le développement d'entreprises. D'abord à titre de présidente de la Compagnie de bois Laurentide, puis comme présidente-directrice générale de Les industries Pro-Tac, manufacturier de produits d'isolation qu'elle a fondé et qui détient aujourd'hui des usines au Canada, aux États-Unis et en Chine. Mme Clermont s'est également impliquée dans le développement de sa région en siégeant sur différents comités ou conseils d'administration, dont le Fonds de diversification économique Mauricie-Centre-du-Québec, la Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières et le Fonds régional de solidarité Mauricie et Centre-du-Québec.



Mme Karine Provencher

STATUT : administratrice indépendante
NOMMÉE : le 22 juin 2022 pour un mandat de 3 ans

Mme Provencher est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA auditrice, CA), elle possède une maîtrise en administration des affaires et un baccalauréat en sciences comptables. Mme Provencher est associée au sein de la pratique de certification de MNP (bureaux de la Mauricie) et possède plus de 20 ans d'expérience au service d'entreprises de secteurs d'activités très variés. Elle a siégé sur de nombreux conseils d'administration dont le Cégep de Trois-Rivières, l'Université du Québec à Trois-Rivières, la Chambre de commerce et d'industrie de Trois-Rivières et le Regroupement des chambres de commerce de la Mauricie.



Mme Marie-Claude Masson

STATUT : administratrice indépendante
NOMMÉE : le 30 juin 2020 pour un mandat de 3 ans

Mme Masson possède un baccalauréat en droit et est membre du Barreau du Québec. Elle possède également une formation en médiation civile, commerciale et en milieu de travail. Mme Masson a pratiqué le droit pendant 14 ans dans des cabinets d'avocats de la région. Elle s'est jointe à l'Université du Québec à Trois-Rivières en 2010 à titre de conseillère juridique au Secrétariat général, puis depuis quelques années, au Service des partenariats et du soutien à l'innovation. Mme Masson s'est également impliquée dans diverses organisations notamment à la Maison Carpe Diem.



M. Yves Hamelin

STATUT : administrateur indépendant
NOMMÉ : le 30 juin 2020 pour un mandat de 3 ans
Première nomination à titre d'administrateur le 4 décembre 2013

M. Hamelin possède le titre d'Administrateur de sociétés certifié (ASC) et est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec. Il possède une maîtrise en gestion de projets et un baccalauréat en information scolaire et professionnelle. M. Hamelin a œuvré pendant plus de 30 ans dans le secteur manufacturier, principalement dans l'industrie chimique, où il a occupé d'importantes fonctions. En 2015, il a créé sa propre entreprise SAV3 Cabinet Conseil où il a développé une expertise en analyse des comportements. Au cours des années, il a siégé à de nombreux conseils d'administration et est actuellement président du conseil de Groupes VCI Composites et administrateur du Conseil Patronal de l'environnement du Québec et de Granite DRC.



M. Donald Olivier

STATUT : administrateur
NOMMÉ : le 30 mai 2022 en tant que PDG de la Société pour un mandat de 5 ans



M. Olivier détient un baccalauréat en génie et gestion de la construction de l'École de technologie supérieure, acquis en 1994, et occupe le poste de président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) depuis mai 2022. La SPIPB joue un rôle clé dans la stratégie de déploiement de la filière batterie en accueillant de nombreuses entreprises d'envergure spécialisées dans le créneau de la production des matériaux de batterie et en accompagnant les futurs investisseurs dans leurs démarches. Précédemment, M. Olivier eut la charge de la fermeture et du déclassement de la Centrale nucléaire de Gentilly-2, un projet très sensible pour la Société d'État ainsi que pour la région de Bécancour. Toujours pour Hydro-Québec, il fut responsable de l'exploitation des 60 barrages et 14 centrales hydroélectriques de la Mauricie/Centre-du-Québec, en plus de piloter de nombreux projets de démantèlement, de reconstruction et de réhabilitation de barrages et d'évacuateurs de crues.

M. Jean-François Béland

STATUT : observateur, représentant du MEIE
NOMMÉ : le 28 octobre 2021



M. Béland occupe depuis 2021 le poste de vice-président, Ressources Québec à Investissement Québec. Il a été, de 2015 à 2021, vice-président, Stratégie et affaires corporatives de la société General Fusion inc. de Vancouver (Colombie-Britannique). Il a également travaillé, de 2007 à 2015, chez AREVA S.A., à Paris et Toronto, notamment comme vice-président exécutif d'AREVA Canada inc. Avant son passage dans l'industrie, il a œuvré au sein de la fonction publique du Canada et au Cabinet du premier ministre du Canada, à titre de conseiller en politiques sur les questions de gouvernance et le Conseil du Trésor. M. Béland est diplômé de l'Université de Montréal (B. Sc.), de l'École nationale d'administration publique (M.A.P. et diplôme d'études supérieures spécialisées en administration publique), de l'École des hautes études commerciales (diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion), de Bordeaux École de Management (M.B.A.), de l'Université Paris IX Dauphine (M. Sc., gestion stratégique) et de l'Université de la Colombie-Britannique (certificat en gestion de projets). En 2014, il a terminé avec succès le Senior Nuclear Plant Management Course (SNPM). M. Béland est Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur de France, administrateur de la fondation du Collège de Montréal et membre du conseil consultatif de la Gina Cody School of Engineering and Computer Science de l'Université Concordia.

181 navires
accueillis au port
de Bécancour
en 2022

3 millions
de tonnes
métriques
manutentionnées

M. Mathieu Gagnon

STATUT : administrateur indépendant
NOMMÉ : le 30 juin 2020 pour un mandat de 3 ans
Première nomination à titre d'administrateur le 4 décembre 2013



Après une maîtrise en gestion de la productivité et un baccalauréat en administration des affaires, M. Gagnon a débuté sa carrière comme superviseur de production (responsable des projets spéciaux), puis directeur commercial du département mécanique et du génie industriel chez General Motors à Boisbriand. Un retour dans sa région l'a amené à occuper un poste de directeur des opérations chez Soucy International, puis d'assistant-directeur général chez Ganotec. Inspiré par une tradition familiale d'entrepreneur, M. Gagnon a finalement fondé sa propre entreprise, le Groupe MACO, qui offre des services de construction et d'entretien industriels. M. Gagnon s'implique également dans le développement économique de la région notamment à l'organisme DEBI (Développement économique Bécancour inc.).

Mme Danielle Hébert

Secrétaire du Conseil



MANDATS ET STATUT DES MEMBRES DU CA

ADMINISTRATEURS ACTUELS								
	Mathieu Gagnon	Yves Hamelin	Marie-Claude Masson	Richard Perron	Karine Provencher	Francine Clermont	Jean Poliquin	Donald Olivier
Date de début du mandat actuel	2020-06-30	2020-06-30	2020-06-30	2020-06-30	2022-06-22	2020-06-30	2020-06-30	2022-05-30
Date de fin du mandat actuel	2023-06-30	2023-06-30	2023-06-30	2023-06-30	2025-06-22	2023-06-30	2023-06-30	2027-05-30

STATUT ET COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE PRINCIPALES								
	Oui	Non						
Statut d'indépendance	X	X	X	X	X	X	X	X
Gestion	X	X		X	X	X	X	X
Audit et contrôle					X	X		
Droit			X					
Génie (construction et entretien d'ouvrages majeurs)	X							X
Environnement et développement durable		X						
Ressources humaines et gestion organisationnelle	X	X		X	X	X	X	X
Gestion des risques								
Domaine de l'Énergie	X							X
Planification stratégique		X				X		
Technologies de l'information et cybersécurité								
Communication								X
Développement des affaires	X	X			X	X	X	
Gouvernance de sociétés d'État		X	X					
Relations gouvernementales							X	
Connaissance de la communauté environnante et des parties prenantes	X	X		X		X	X	X

ASSIDUITÉ

	CONSEIL D'ADMINISTRATION		COMITÉ AUDIT	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	COMITÉ RESSOURCES HUMAINES
	SÉANCES RÉGULIÈRES	SÉANCES ADDITIONNELLES	SÉANCES RÉGULIÈRES	SÉANCES RÉGULIÈRES	SÉANCES RÉGULIÈRES
Francine Clermont membre du comité d'audit	3/4	7/8	4/4		
Nicole Coutu démission le 17 mai 2022	0/0	4/4			
Mathieu Gagnon	3/4	5/8			
Yves Hamelin président du comité audit jusqu'au 23 juin 2022 et membre du comité de ressources humaines à compter du 23 juin 2022	4/4	8/8	1/1		3/3
Marie-Claude Masson présidente du comité gouvernance et éthique	3/4	6/8		6/6	
Donald Olivier président-directeur général depuis le 31 mai 2022	4/4	4/4	4/4	5/5	4/4
Richard Perron président du comité de ressources humaines et membre du comité gouvernance et éthique	4/4	7/8		6/6	4/4
Jean Poliquin président du conseil et membre des 3 comités	4/4	8/8	4/4	6/6	3/4
Karine Provencher membre du conseil d'administration à compter du 22 juin 2022 et présidente du comité d'audit à compter du 23 juin 2022	4/4	3/3	3/3		
Jean-François Béland	2/4	8/8			

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX DIRIGEANTS

	SALAIRE (\$)	AVANTAGES IMPOSABLES ET ACCESSOIRES (\$)	TOTAL (\$)
Donald Olivier président-directeur général dès le 30 mai 2022	138 259	31 917	170 176
Marc-André Harnois directeur du bureau de projets	128 787	29 806	158 593
Anne Villeneuve directrice finances, administration, ressources humaines et TI	129 092	25 175	154 267
Daniel Jutras directeur soutien technique et environnement par intérim	116 733	20 400	137 133
Daniel Bibeau directeur soutien technique et environnement	116 175	22 292	138 467
Maurice Richard président-directeur général jusqu'au 29 mai 2022	64 632	6 075	70 707
Stéphane Nourry directeur des opérations	48 245	10 025	58 270

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Au cours de l'exercice, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour n'a versé aucune rémunération aux administrateurs externes siégeant au conseil et aux comités du conseil d'administration.

HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE

Les livres et comptes de la Société sont audités par le Vérificateur général du Québec qui a confié les travaux à un auditeur externe. Les honoraires facturés à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour relatifs à cet auditeur externe au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023 se détaillent comme suit :

HONORAIRES DE L'AUDITEUR EXTERNE, 2022-2023

	(\$)
Honoraires pour des services d'audit	49 940
Honoraires pour des services reliés à l'audit	1 318
Total	51 258

Performance en développement durable

Le gouvernement du Québec a amorcé, depuis 2006, une transition vers la mise en œuvre du développement durable et, de ce fait, favorise à la fois la protection de l'environnement, le progrès social et la prospérité économique.

L'un des objectifs prédominants de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) est de veiller au développement des activités économiques de son territoire avec le souci de sa communauté et de son environnement naturel. Le Parc industriel et portuaire de Bécancour, par sa localisation et son écosystème industriel diversifié, possède un potentiel immense pour la mise en application des principes du développement durable. La SPIPB souhaite motiver une transition du modèle industriel et fortifier le lien de confiance avec sa communauté.

Dans le contexte d'un report de la révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, la SPIPB a convenu de prolonger son PADD 2021-2022. Notre équipe est déjà à l'œuvre afin de réaliser le prochain PADD quinquennal en tenant compte des objectifs fixés par le MELCCFP. Les cibles sont ambitieuses, mais nous sommes convaincus que c'est le devoir de tous de participer à la réalisation de ce grand projet de société et plus particulièrement aux intervenants de l'État de donner l'exemple. L'avenir des générations futures en dépend.

Toujours dans l'esprit de développement durable, la SPIPB garde le cap en ne perdant pas de vue ces objectifs fondamentaux :

- Poursuivre la gestion durable du territoire en mettant en valeur la biodiversité;
- Maintenir et bonifier la gestion responsable de la qualité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des populations;
- Renforcer les pratiques portuaires et administratives durables.

La SPIPB est fière d'avoir réalisé toutes les cibles de développement durable qu'elle s'était fixées tout en composant avec les enjeux et défis inhérents à l'importante phase de développement dans laquelle elle se trouve.

Devant cette réussite, l'équipe de la SPIPB est motivée à poursuivre sa contribution aux objectifs gouvernementaux de développement durable via l'élaboration de son PADD pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2028.

NIVEAUX ATTEINTS DANS LE PROGRAMME DE L'ALLIANCE VERTE

ANNÉE	GAZ À EFFET DE SERRE	PRÉVENTION DES FUITES ET DÉVERSEMENTS	HARMONISATION DES USAGES	LEADERSHIP ENVIRONNEMENTAL	GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS (ajout en 2022)
2016	4	2	2	4	2	
2017	4	2	2	4	2	
2018	4	2	2	4	2	
2019	3	2	2	4	2	
2020	3	2	2	4	2	
2021	3	2	2	3	2	
2022	3	2	2	3	2	1



Objectifs en développement durable

OBJECTIFS ORGANISATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
Orientation 1 – RENFORCER LA GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE			
Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	Soutenir des événements culturels locaux	Nombre d'évènements auxquels la Société a participé financièrement	Deux évènements
Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	Diminuer l'impact environnemental du déplacement des employés	Mise en œuvre d'un guide de télétravail	Guide adopté
	Améliorer l'efficacité énergétique des infrastructures	Émissions de gaz à effet de serre liées au chauffage des bâtiments	Zéro émission
	Caractériser les matières résiduelles	Nombre de bâtiments caractérisés	Deux bâtiments
Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	Accroître la prise en compte des principes du développement durable dans le développement du territoire et des relations avec les investisseurs	Consigner les informations disponibles des investisseurs dans une base de données	Base de données réalisée
Orientation 2 – DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE : VERTE ET RESPONSABLE			
Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	Intégrer l'approvisionnement écoresponsable	Nombre de devis types bonifiés de critères d'approvisionnement écoresponsables	Deux devis
Appuyer le développement de pratiques et modèles d'affaires verts et responsables	Adopter une politique environnementale pour la gestion des opérations portuaires	Mise en vigueur de la politique environnementale	Politique adoptée
Orientation 3 – GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ			
Établir une gestion du territoire durable et respectueuse de la biodiversité	Mettre en œuvre un développement durable du territoire	Réalisation d'un rapport sur le potentiel d'aménagement de milieux humides et/ou hydriques	Rapport réalisé
		Réalisation d'un guide des bonnes pratiques de fauchage et de tonte à proximité des cours d'eau	Guide réalisé



Gestion et contrôle des effectifs

RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN HEURES RÉMUNÉRÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES (1)	HEURES SUPPLÉMENTAIRES (2)	HEURES RÉMUNÉRÉES	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS (4) (3) / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	12 049	0	12 049	6,60
2. Personnel professionnel	15 932	29	15 961	8,74
3. Personnel de bureau, techniciens	11 732	40	11 772	6,45
4. Ouvrier	9 130	32	9 162	5,02
Total 2022-2023	48 843	101	48 944	26,81
Total 2021-2022	40 473	149	40 622	22,24

Contrats de services

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de services avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	60	38 526 021
Total 2022-2023	60	38 526 021
Total 2021-2022	34	3 673 742

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE



Carolyne Bouffard

Anne Villeneuve

Chantale Béliveau

Bruno Bourque

Éleine Charbonneau

Angey Paquin

Julie Piquette

Sylvie Mailhot



KOMATSU

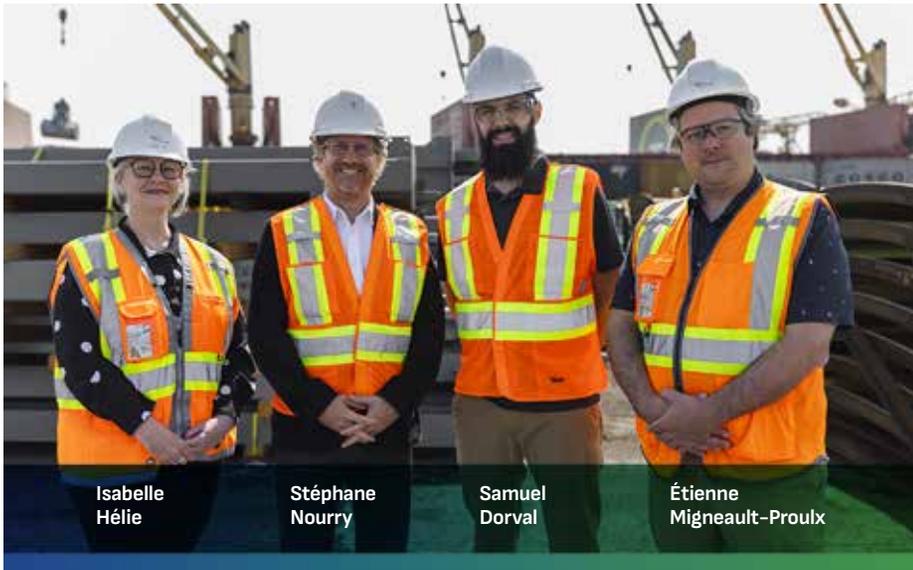
L'ÉQUIPE TECHNIQUE



L'ÉQUIPE INFRASTRUCTURE



L'ÉQUIPE PORTUAIRE



L'ÉQUIPE SERVICE D'ENTRETIEN



TABLE DES MATIÈRES

DES ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION	24
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	25
ÉTATS FINANCIERS	
État du résultat net et du résultat global	26
État des variations des capitaux propres	27
État de la situation financière	28
Tableau des flux de trésorerie	29
Notes complémentaires	30 à 41

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

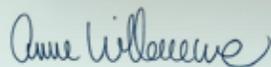
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La directrice des finances, administration,
ressources humaines et TI



Anne Villeneuve, CPA

Le président-directeur général



Donald Olivier

Bécancour, le 22 juin 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état du résultat net et du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Directeur principal d'audit
Québec, le 22 juin 2023

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (en dollars canadiens)

	2023	2022
Produits d'exploitation		
Services portuaires	7 502 197 \$	8 002 774 \$
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien	850 000	850 000
Honoraires de gestion de la Société des ports du Bas St-Laurent et de la Gaspésie	20 528	379 250
Service d'eau industrielle	675 049	669 886
Location d'immeubles	694 296	695 271
Revenus liés à l'inventaire de terrain	24 233 802	1 870 843
Amortissement des subventions différées (note 17)	178 059	177 159
Réclamations	45 152	148 671
Autres revenus	306 260	99 394
	34 505 343	12 893 248
Charges d'exploitation		
Traitements et avantages sociaux	2 611 236	2 179 711
Entretien et réparations	923 027	902 966
Fournitures et approvisionnements	582 007	587 041
Gardiennage	433 447	416 710
Services professionnels, administratifs et autres (note 7)	1 250 486	824 483
Taxes municipales et scolaires	149 014	150 649
Coût des terrains vendus	1 647 839	168 465
Déplacements et communications	100 555	78 553
Publicité et promotion	72 627	56 399
Autres charges	17 861	15 943
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	1 356 011	1 345 364
	9 144 110	6 726 284
Résultat d'exploitation	25 361 233	6 166 964
Autres produits (charges)		
Intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	3 537 743	73 107
Frais financiers (note 6)	(4 021 100)	(427 828)
Perte sur cession et sur radiation d'immobilisations corporelles	(1 516)	-
	(484 873)	(354 721)
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL	24 876 360 \$	5 812 243 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (en dollars canadiens)

	Capital- actions	Résultats non distribués	Total
Solde au 1^{er} avril 2021	- \$	21 803 728 \$	21 803 728 \$
Résultat net et résultat global	-	5 812 243	5 812 243
Solde au 31 mars 2022	-	27 615 971	27 615 971
Capital-actions	138 000 000	-	138 000 000
Résultat net et résultat global	-	24 876 360	24 876 360
Solde au 31 mars 2023	138 000 000 \$	52 492 331 \$	190 492 331 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (en dollars canadiens)

	2023	2022
ACTIFS		
ACTIFS COURANTS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	128 167 357 \$	43 738 786 \$
Créances (note 8)	1 748 845	1 719 343
Stock de pièces de rechange	60 287	66 019
Frais payés d'avance	312 863	189 588
Terrains détenus pour la vente	1 082 154	563 691
	<hr/>	<hr/>
	131 371 506	46 277 427
ACTIFS NON COURANTS		
Encaisse affectée en garantie (note 9)	8 500 000	10 000 000
Contribution financière remboursable - Énergir (note 10)	12 783 254	-
Placements (note 11)	100	100
Terrains détenus pour la vente	36 329 191	6 412 884
Immobilisations corporelles (note 12)	41 498 622	22 405 356
	<hr/>	<hr/>
	230 482 673 \$	85 095 767 \$
PASSIFS		
PASSIFS COURANTS		
Créditeurs et charges à payer (note 14)	4 161 238 \$	2 483 246 \$
Intérêts courus à payer	109 167	81 369
Retenues sur contrats	1 407 119	56 245
Revenus reportés	155 654	152 885
Dépôts sur options de vente de terrains	4 316 936	645 855
Emprunts (note 15)	5 293 627	4 192 696
Provision pour congés de maladie (note 16)	15 869	128 548
Subventions différées (note 17)	158 657	177 150
	<hr/>	<hr/>
	15 618 267	7 917 994
PASSIFS NON COURANTS		
Avance, sans intérêt	-	23 000 000
Emprunts (note 15)	11 151 405	12 566 693
Provision pour congés de maladie (note 16)	40 765	23 830
Subventions différées (note 17)	13 179 905	13 971 279
	<hr/>	<hr/>
	39 990 342	57 479 796
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 23)	138 000 000	-
Résultats non distribués	52 492 331	27 615 971
	<hr/>	<hr/>
	190 492 331	27 615 971
	<hr/>	<hr/>
	230 482 673 \$	85 095 767 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jean Poliquin, président



Karine Provencher, administratrice

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (en dollars canadiens)

	2023	2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et résultat global	24 876 360 \$	5 812 243 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 356 011	1 345 364
Amortissement des subventions différées	(178 059)	(177 159)
Ajustement de la dette au taux effectif	8 443	11 065
Dotation aux pertes de crédit	3 546 728	-
Perte sur cession et radiation d'immobilisations corporelles	1 516	-
Ajustement pour produits et charges d'intérêts	(3 063 371)	354 721
	<hr/> 26 547 628	<hr/> 7 346 234
Subvention reportée en diminution du coût des terrains détenus pour vente	(650 000)	-
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 18)	(25 708 933)	(9 395 817)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<hr/> 188 695	<hr/> (2 049 583)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'avance	(23 000 000)	23 000 000
Augmentation des emprunts	3 977 200	-
Remboursement d'emprunts	(4 300 000)	(200 000)
Encaissement de subventions différées	18 192	12 000 000
Émission de capital-actions	138 000 000	-
Intérêts payés	(474 372)	(429 414)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<hr/> 114 221 020	<hr/> 34 370 586
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17 198 697)	(809 363)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	9 792	-
Contribution financière remboursable - Énergir	(16 329 982)	-
Intérêts reçus	3 537 743	72 020
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<hr/> (29 981 144)	<hr/> (737 343)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<hr/> 84 428 571	<hr/> 31 583 660
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<hr/> 43 738 786	<hr/> 12 155 126
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<hr/> <hr/> 128 167 357 \$	<hr/> <hr/> 43 738 786 \$

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 24.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (la Société), personne morale au sens du Code civil, a été constituée le 25 octobre 1990 par la Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (RLRQ, chapitre S-16.001). Son siège social est situé au 1000 boulevard Arthur-Sicard, à Bécancour, dans la province de Québec, au Canada. Elle a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour. La Société exécute également tout autre mandat que lui confie le gouvernement du Québec en raison de l'expertise développée dans l'exercice de sa mission. Un tel mandat peut être exécuté à l'extérieur du territoire d'activités de la Société.

En vertu de l'article 4 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme pour tous les exercices présentés.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 22 juin 2023.

Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la provision pour congés de maladie qui correspond à la valeur actualisée des obligations. Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Les montants dans les états financiers sont arrondis au dollar canadien le plus près.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES FUTURES

Normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers, de nouvelles normes, de nouvelles modifications et de nouvelles interprétations des normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. La Société ne les a pas adoptées de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur ses états financiers.

IAS 1 « Présentation des états financiers – Informations à fournir sur les méthodes comptables »

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 « Présentation des états financiers », qui visent à clarifier l'énoncé de pratique en IFRS 2 « Porter des jugements sur l'importance relative ». Les modifications visent à exiger que les entités fournissent des informations sur

leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et une application anticipée est permise.

IAS 1 « Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants »

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 « Présentation des états financiers ». Ces modifications précisent le critère de classement d'un passif en tant que passif non courant qui porte sur le droit de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture. Si l'entité applique ces modifications pour une période antérieure suivant la publication de Passifs non courants assortis de clauses restrictives, elle doit aussi appliquer Passifs non courants assortis de clauses restrictives pour cette période.

En décembre 2022, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1 « Présentation des états financiers ». Ces modifications visent à exiger que les entités fournissent dans les notes, dans les circonstances spécifiées, des informations qui permettent aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque que les passifs non courants assortis de clauses restrictives deviennent remboursables dans les douze mois suivant la date de clôture. Ces modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 et une application anticipée est permise.

La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers.

IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 8 « Méthodes comptables changements d'estimations comptables et erreurs » qui visent à introduire une définition des estimations comptables et apporter des précisions visant à aider les entités à distinguer les méthodes comptables des estimations comptables. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et une application anticipée est permise.

La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

PRODUITS

La Société constate les produits de services portuaires, les honoraires de gestion, les services d'eau industrielle et les revenus liés à l'inventaire de terrain lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un contrat, que les services sont rendus aux clients, que le coût du contrat est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est probable.

Les produits de location d'immeubles provenant de contrats de location simple sont comptabilisés sur une base linéaire selon la durée de bail lorsqu'ils sont reçus et recevables, net des rabais et des escomptes.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Subventions publiques (liées au fonctionnement)

Dans le cadre de ses activités, la Société reçoit différentes subventions relativement à l'expansion de ses activités dont les remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien. Ces subventions sont constatées lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Subventions publiques (liées aux infrastructures)

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions différées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent. De plus, les subventions relatives aux terrains détenus pour la vente sont comptabilisés en diminution du coût de ces derniers.

INSTRUMENTS FINANCIERS

i) Comptabilisation et évaluation initiale

La Société comptabilise initialement un actif financier ou un passif financier à la date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. À l'exception des comptes clients qui ne comportent pas une composante financement importante, un actif financier ou un passif financier est mesuré initialement à la juste valeur. Si l'actif financier ou le passif financier n'est pas comptabilisé ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale comprend alors les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier ou du passif financier. Les comptes clients qui ne comportent pas une composante financement importante sont initialement comptabilisés à leur prix de transaction.

ii) Classement et évaluation ultérieure – actifs financiers et non dérivés

À la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers comme évalués ultérieurement, soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Actuellement, la Société détient un placement comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net et aucun élément comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat global.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés subséquentement à la comptabilisation initiale, à moins que la Société change de modèle économique pour la gestion des actifs financiers.

Actifs financiers évalués au coût amorti

La Société classe la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir), la contribution financière remboursable – Énergir ainsi que l'encaisse affectée en garantie comme actifs financiers évalués au coût amorti. Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des pertes de valeur, si

– l'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers dans l'intention d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;

– les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts à des dates spécifiées.

Les produits d'intérêts, les gains ou pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les profits ou pertes sont également comptabilisés au résultat net.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

La Société classe le placement comme actif financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Un actif financier est ultérieurement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si

– l'actif n'est pas détenu pour percevoir des flux de trésorerie contractuels ou pour la revente;

– l'actif ne donne pas lieu à des dates spécifiées à des flux de trésorerie qui correspondent à des remboursements de principal et d'intérêts sur le principal.

iii) Classement et évaluation ultérieure – Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers sont classés comme passifs financiers évalués au coût amorti ou comme passifs financiers évalués à la juste valeur. Tous les passifs de la société sont évalués au coût amorti.

Passifs financiers au coût amorti

La Société classe les créateurs et charges à payer (à l'exception des déductions à la source à payer et de la provision pour la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur), les intérêts courus à payer, les retenues sur contrats, les dépôts sur options de vente de terrains ainsi que les emprunts comme passifs financiers évalués au coût amorti. Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les gains ou pertes de change sont comptabilisés au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les profits ou pertes sont également comptabilisés au résultat net.

iv) Décomptabilisation

Actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou lorsqu'elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert par la Société sont comptabilisés en tant qu'actif ou de passif distinct.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, annulée ou expirée.

La Société décomptabilise également un passif financier lorsqu'il y a modification substantielle des conditions du passif financier existant ou d'une partie du passif financier existant. Dans cette situation, un nouveau passif financier selon les nouvelles conditions est comptabilisé à sa juste valeur, et la différence entre la valeur comptable du passif financier ou de la partie d'un passif financier éteint et le nouveau passif financier selon les nouvelles conditions est comptabilisée en résultat net.

v) Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise les corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. La Société utilise une technique d'évaluation pour déterminer les pertes attendues sur la durée de vie pour les créances.

La Société utilise les tendances historiques de la probabilité de défaut, le moment des recouvrements et le montant de la perte subie, qu'elle ajuste selon le jugement de la direction quant à savoir si la conjoncture économique et les conditions de crédit actuelles sont telles que les pertes réelles sont susceptibles d'être plus élevées ou moins élevées que portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans les résultats nets et portées en diminution des créances dans un compte de perte de valeur.

Lors de sa comptabilisation initiale, la Société a déterminé que la contribution financière remboursable – Énergir était dépréciée dès sa création. Ainsi, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de cet instrument financier sont reflétées dans la juste valeur initiale. L'ajustement à la juste valeur à la date de création de la contribution financière Énergir correspond à l'insuffisance des flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir et de la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent est amortie sur la durée de vie restante de l'instrument financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit.

Au 31 mars 2023, une dépréciation de 3 546 728 \$ a été comptabilisée (2022 : aucune).

vi) Hiérarchie des justes valeurs

La Société a recours à la hiérarchie qui suit pour classer la juste valeur des instruments financiers. Les trois niveaux de la hiérarchie reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations sur des données d'entrées observables utilisées pour l'évaluation :

Niveau 1 : les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif concerné qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

ACTIFS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements de portefeuille dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ou facilement convertibles à court terme (rachetables en tout temps).

Stock de pièces de rechange

Le stock de pièces de rechange se compose de fournitures et pièces qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ce stock est évalué au coût. Le coût est établi selon la méthode du premier entré premier sorti.

Terrains détenus pour la vente

Les terrains détenus pour la vente sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen majoré des coûts spécifiques si applicable. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les terrains, diminué des coûts estimés nécessaires pour effectuer la vente. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts relatifs à l'achat de ces terrains sont passés en charges dans l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique et amorties, à l'exception des terrains et remplissage qui ne sont pas amortis, selon la méthode d'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur les périodes suivantes :

Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	10 à 40 ans
Installations portuaires	5 à 40 ans
Véhicules et équipement	5 à 15 ans
Usine et réseau de distribution d'eau	5 à 40 ans
Réseaux de transport	20 à 40 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 à 10 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La méthode d'amortissement, la valeur résiduelle et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont passées en revue à chaque année et toute variation des estimations est appliquée sur une base prospective.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de perte de valeur lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés aux unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Si la valeur recouvrable d'une UGT excède sa valeur comptable, l'unité qui lui est affectée est considérée comme ne s'étant pas dépréciée. Si la valeur comptable de l'unité excède sa valeur recouvrable, la Société comptabilise la perte de valeur en réduction des actifs de l'unité au prorata de chaque actif dans l'unité.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs pour un actif ou une UGT est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à la hauteur de sa valeur recouvrable, sans toutefois excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs.

PASSIFS

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent des revenus encaissés pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus. Ils sont constatés à titre de revenus en fonction des services rendus.

Dépôts sur options de vente de terrains

La Société encaisse des dépôts sur des options de vente de terrains découlant de contrats signés avec des tiers. Les montants sont constatés à titre de revenus lorsque les conditions décrites au contrat sont remplies.

Avantages sociaux futurs

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Le coût des prestations futures est imputé au résultat net au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Les intérêts nets sont également imputés au résultat net de l'exercice. Puisque le régime des congés de maladie cumulés est considéré comme un autre avantage à long terme, les écarts de réévaluation sont comptabilisés au résultat net immédiatement dans l'exercice courant.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes inter-employeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés de la Société sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. La provision n'est pas actualisée, car la Société estime que les vacances sont majoritairement prises dans l'exercice suivant. Le solde de cette provision est inclus au poste «Créditeurs et charges à payer» à l'état de la situation financière.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut-être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation. Dans le cas où il existe une obligation potentielle résultant d'événements passés, mais dont l'occurrence n'est pas probable ou dont l'estimation n'est pas fiable, ces passifs éventuels sont indiqués dans les engagements hors bilan. Les provisions comprennent notamment les provisions pour litiges (juridiques, sociaux) et autres (environnement).

Les provisions font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, avec l'aide de conseils externes. Quant à l'environnement, une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut-être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources permettant l'extinction de cette obligation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

5. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés en ce qui a trait aux actifs et aux passifs, aux informations à fournir liées aux actifs et aux passifs éventuels ainsi qu'aux produits et aux charges. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats nets de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les éléments dont les résultats nets réels pourraient différer de ces estimations de manière importante sont décrits ci-dessous.

i) Durée d'utilité et valeur résiduelle des immobilisations corporelles

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles de la Société sont établies par la direction au moment de leur acquisition et sont, par la suite, réexaminées à chaque exercice. La durée d'utilité repose sur l'expérience historique concernant des biens similaires ainsi que sur la prévision d'événements futurs. La direction se sert également de son jugement pour déterminer les composantes importantes. Une composante ou une partie d'immobilisation corporelle est jugée importante si ces coûts répartis sont significatifs comparativement au coût total du bien en question. De plus, pour définir les parties d'un bien, la Société doit déterminer celles qui présentent des durées d'utilité ou des rythmes de consommation distincts.

ii) Dépréciation d'actifs non financiers

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif non financier a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement critique et souvent un certain nombre d'estimations comptables et d'interprétations. S'il existe un indice qu'un actif financier ou une UGT a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'UGT doit être estimée.

Au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, la Société n'a déterminé aucun indice de dépréciation de ses immobilisations corporelles. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

iii) Provision pour congé de maladie

La portion non courante de la provision pour congés de maladie est évaluée sur une base actuarielle selon une méthode d'estimation simplifiée. Les prévisions actuarielles tiennent compte de l'âge moyen des salariés, du régime de retraite auquel ils contribuent, de leur salaire, du nombre moyen d'heures de maladie non utilisé dans les banques de journée de maladie à la fin de l'exercice et du taux d'actualisation utilisé. Le montant total de la charge pour congés de maladie peut varier en fonction des changements dans les variables utilisées dans le calcul de la provision pour congés de maladie.

iv) Placement dans la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

La Société formule un jugement pour déterminer les entités qu'elle contrôle ou sur lesquelles elle exerce une influence notable. La Société a déterminé qu'elle ne détenait pas le contrôle sur la SPBSG. Par conséquent, les comptes de la SPBSG ne sont pas consolidés dans ceux de la Société. Bien qu'ayant une influence notable sur les activités pertinentes de celle-ci par sa capacité à nommer les membres du conseil d'administration, elle n'a pas le droit aux rendements générés par les activités portuaires, ni au reliquat des actifs nets en cas de dissolution de l'entité. Le jugement de la relation est établi au moment de l'investissement initial et fait l'objet d'une réévaluation lorsque des faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs éléments ont changé.

v) Contribution financière remboursable – Énergir

La présentation de la contribution au coût amorti a nécessité à la Société d'exercer un jugement en ce qui concerne les paramètres utilisés pour son actualisation. Le premier paramètre correspond à la durée totale de l'entente. En date du 31 mars 2023, la Société considère qu'elle réalisera le plein montant de la contribution au terme de l'entente. Le deuxième paramètre concerne le taux d'actualisation. Ce dernier a été estimé en prenant une moyenne des taux d'intérêts liée à des instruments financiers comparables.

6. FRAIS FINANCIERS

	2023	2022
Intérêts sur l'emprunt bancaire	986 \$	1 047 \$
Intérêts sur les dettes	473 386	426 781
Dotation aux pertes de crédit	3 546 728	-
	4 021 100 \$	427 828

7. SERVICES PROFESSIONNELS, ADMINISTRATIFS ET AUTRES

	2023	2022
Services professionnels	964 272 \$	647 708 \$
Assurances	286 214	176 775
	1 250 486 \$	824 483 \$

8. CRÉANCES

	2023	2022
Comptes clients	625 130 \$	1 291 583 \$
Intérêts courus à recevoir	449 174	7 269
Taxes à la consommation à recevoir	548 350	225 043
Autres débiteurs	126 191	195 448
	1 748 845 \$	1 719 343 \$

La période de crédit moyenne pour les services portuaires est de 20 jours. Aucun intérêt n'est facturé sur les comptes clients.

À la fin de l'exercice, une tranche de 233 697 \$ (2022 : 387 647 \$) du solde des comptes clients est à recevoir de 2 clients (2022 : 1 client). Aucun autre compte client ne représente plus de 10 % du solde total des comptes clients.

Classement des comptes clients par échéances

	2023	2022
Courant	615 087 \$	921 270 \$
31 à 60 jours	1 469	323 179
61 à 90 jours	-	11 486
91 jours et plus	8 574	35 648
Total	625 130 \$	1 291 583 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 mars 2023

9. ENCAISSE AFFECTÉE EN GARANTIE

L'encaisse est affectée en garantie de lettres de crédit irrévocables et inconditionnelles pour un montant de 8 500 000 \$ (2022 : 10 000 000 \$). Ces lettres de crédit visent à garantir le paiement de sommes dues ainsi qu'à garantir l'exécution d'obligations contractuelles de la Société découlant d'ententes avec un tiers. Les lettres de crédit sont venues à échéance en mars 2023 et sont automatiquement prolongées d'année en année à compter de leur date d'expiration, au gré de l'émetteur. En cours d'année, une garantie de 1 500 000 \$ a été reprise par le nouveau propriétaire du terrain 5. Au 31 mars 2023, aucune garantie n'a été exécutée par le tiers.

10. CONTRIBUTION FINANCIÈRE REMBOURSABLE - ÉNERGIR

Le 13 mars 2023, la Société a signé un protocole d'entente avec Énergir S.E.C. au coût de 16 329 982 \$, ne portant pas intérêt, qui stipule que la Société s'est engagée à verser une contribution financière pour la réalisation d'un projet d'extension du réseau de distribution de gaz naturel sur son territoire sur une distance approximative de 10,2 kilomètres. Une analyse de rentabilité du projet sera effectuée

annuellement jusqu'à la survenance de la première des deux dates suivantes : 1-7 années consécutives à compter du début de la mise en gaz du projet ou 2- la date à laquelle Énergir remboursera à la Société la totalité du montant de la contribution financière. Un intérêt de 1,5 % par mois sera applicable sur tout remboursement passé dû. Cette contribution a été actualisée au 31 mars 2023. L'impact a été reflété par dotation aux pertes de crédit de 3 546 728 \$ dans les frais financiers à l'état du résultat net et du résultat global. Le taux d'actualisation a été estimé en prenant une moyenne des taux d'intérêts liée à des instruments financiers comparables.

11. PLACEMENTS

La Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

Le 13 mars 2020, la Société a souscrit à 100 actions "A" émises par la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (SPBSG) d'une valeur nominale de 100 \$.

La juste valeur du placement est de niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs.

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023							2022	
	Terrains et remplissage	Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement ⁽¹⁾	Installations portuaires ⁽¹⁾	Véhicules et équipement	Usine et réseau de distribution d'eau ⁽¹⁾	Réseaux de transport ⁽¹⁾	Mobilier et équipement de bureau	Total	Total
Coût des immobilisations									
Solde d'ouverture	7 514 148 \$	6 145 544 \$	38 737 970 \$	992 080 \$	22 914 238 \$	13 585 900 \$	708 529 \$	90 598 409 \$	88 895 994 \$
Acquisitions	-	316 533	2 821 943	136 615	13 158 748	3 858 397	168 349	20 460 585	1 836 644
Dispositions	-	-	-	(83 020)	-	-	(1 477)	(84 497)	-
Radiations	-	-	-	(5 131)	-	-	(37 312)	(42 443)	(134 229)
Solde de clôture	7 514 148	6 462 077	41 559 913	1 040 544	36 072 986	17 444 297	838 089	110 932 054	90 598 409
Amortissement cumulé									
Solde d'ouverture	-	3 793 584	33 703 459	784 399	18 818 037	10 688 183	405 391	68 193 053	66 981 918
Amortissement de l'exercice	-	103 317	596 057	55 233	291 853	231 016	78 535	1 356 011	1 345 364
Incidence des dispositions	-	-	-	(83 020)	-	-	(1 185)	(84 205)	-
Incidence des radiations	-	-	-	(5 131)	-	-	(26 296)	(31 427)	(134 229)
Solde de clôture	-	3 896 901	34 299 516	751 481	19 109 890	10 919 199	456 445	69 433 432	68 193 053
Valeur comptable nette 2023	7 514 148 \$	2 565 176 \$	7 260 397 \$	289 063 \$	16 963 096 \$	6 525 098 \$	381 644 \$	41 498 622 \$	
Valeur comptable nette 2022	7 514 148 \$	2 351 960 \$	5 034 511 \$	207 681 \$	4 096 201 \$	2 897 717 \$	303 138 \$		22 405 356 \$

⁽¹⁾ Des immobilisations sont en cours de construction pour un total de 20 045 433 \$ (2022 : 1 908 851 \$), soit 3 595 \$ pour des bâtisses (2022 : 13 537 \$), 1 956 485 \$ pour des installations portuaires (2022 : 837 391 \$), 14 112 958 \$ pour l'usine et le réseau de distribution d'eau (2022 : 954 210 \$), 3 915 077 \$ pour le réseau de transport (2022 : 56 680 \$) et 57 318 \$ pour des équipements de bureau (2022 : 47 033 \$). Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

13. EMPRUNT BANCAIRE

La Société est autorisée par décret du gouvernement du Québec à contracter un emprunt à court terme ou une marge de crédit de 3 000 000 \$ pour ses besoins opérationnels et ce, jusqu'au 31 mars 2025, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement.

Le 13 avril 2022, une convention de marge de crédit est intervenue entre la Société et le ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Le taux d'intérêt de cette marge de crédit, applicable sur le solde quotidien, correspond au taux moyen des acceptations bancaires de 1 mois apparaissant quotidiennement à la page CDOR du système Reuters ou de tout autre système de cotations de remplacement majoré de 0,3 %. Au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, le solde est nul.

14. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2023	2022
Fournisseurs	3 593 032 \$	1 709 576 \$
Salaires à payer	229 278	399 832
Déductions à la source à payer	86 776	48 844
Provision pour la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur	11 873	133 128
Vacances à payer	240 279	191 866
	4 161 238 \$	2 483 246 \$

15. EMPRUNTS

	2023	2022
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, valeur nominale de 4 000 000 \$, taux effectif de 2,091 %, dont le capital a été remboursé en avril 2022	-	3 999 828 \$
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, valeur nominale de 5 000 000 \$, taux effectif de 3,262 %, dont le capital est remboursable en septembre 2023	4 998 569	4 995 241
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, valeur nominale de 4 000 000 \$, taux effectif de 2,632 %, dont le capital est remboursable en septembre 2027	3 988 266	3 985 603
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, valeur nominale de 4 000 000 \$, remboursable par versements bi-annuels de 100 000 \$ capital plus les intérêts au taux effectif de 1,999 %, échéant en décembre 2040	3 579 856	3 778 717
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec, valeur nominale de 4 000 000 \$, remboursable par versements bi-annuels de 100 000 \$ capital plus les intérêts au taux effectif de 3,456 %, échéant en avril 2042	3 878 341	-
	16 445 032	16 759 389
Portion de l'emprunt échéant au cours de prochain exercice	(5 293 627)	(4 192 696)
	11 151 405 \$	12 566 693 \$

Les remboursements en capital et intérêts à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	Capital	Intérêts
2024	5 293 627 \$	380 869 \$
2025	395 054	290 651
2026	395 054	280 010
2027	395 054	269 368
2028	4 396 644	207 606
2029 et suivantes	5 569 599	1 076 047

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les employés participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs à prestations définies comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2023, le taux pour le RREGOP est passé de 10,04 % à 9,69 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,29 % à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE qui devait être versé par l'employeur pour l'année civile 2022.

Ainsi, la Société a estimé un montant de compensation correspondant à 6 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022. Le versement de cette compensation a pris fin le 31 décembre 2022.

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS jusqu'au 31 décembre 2022, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 214 142 \$ (2022 : 117 004 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont elle assume les coûts en totalité.

Les fonctionnaires et les professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées et des congés de maladies auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédent ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de la limite prescrite. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2023	2022
	RREGOP	RREGOP
Taux de croissance de la rémunération	3,15 %	3,15 %
Taux d'actualisation	0 % à 3,95 %	0 % à 3,39 %
Durée de l'actualisation	0 à 12 ans	0 à 16 ans
	2023	2022
Congés de maladie au début	152 378 \$	141 434 \$
Charge de l'exercice	59 875	51 419
Prestations versées au cours de l'exercice	(155 619)	(40 475)
Congés de maladie à la fin	56 634 \$	152 378 \$
Portion courante	15 869 \$	128 548 \$
Portion non courante	40 765 \$	23 830 \$

Provision pour la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur

Suivant les modalités prévues aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, le président-directeur général de la Société recevra, à la fin de son mandat, à titre d'allocation de transition, un montant correspondant à un mois de salaire pour chaque année d'ancienneté jusqu'à un maximum de douze mois. La provision pour l'allocation de transition du président-directeur général est incluse au poste crédetes et charges à payer.

17. SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Aides gouvernementales

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	14 148 429 \$	2 325 588 \$
Subventions octroyées	18 192	12 000 000
Amortissement	(178 059)	(177 159)
Portion appliquée en diminution du coût des terrains détenus pour vente	(650 000)	-
Solde à la fin de l'exercice	13 338 562 \$	14 148 429 \$
Portion courante	158 657 \$	177 150 \$
Portion non courante	13 179 905 \$	13 971 279 \$

Le solde de fin d'exercice des subventions différées est constitué de la manière suivante :

	2023	2022
Gouvernement du Québec	13 066 475 \$	13 822 820 \$
Gouvernement du Canada	90 744	102 791
Ville de Bécancour	181 343	222 818
	13 338 562 \$	14 148 429 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

18. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2023	2022
Créances	(29 502) \$	222 736 \$
Stock de pièces de rechange	5 732	6 016
Frais payés d'avance	(123 275)	(26 179)
Encaisse affectée en garantie	1 500 000	(10 000 000)
Terrains détenus pour la vente	(30 434 770)	(252 891)
Créditeurs et charges à payer	(233 022)	531 450
Intérêts courus à payer	27 798	(1 586)
Dépôts sur options de vente de terrains	3 671 081	197 857
Revenus reportés	2 769	(84 164)
Provision pour congés de maladie	(95 744)	10 944
	<u>(25 708 933) \$</u>	<u>(9 395 817) \$</u>

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion de risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée aux risques liés aux instruments financiers, incluant le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La Société a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et de ce fait lui fasse subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit au 31 mars 2023 est la suivante :

	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	128 167 357 \$	43 738 786 \$
Comptes clients	625 130	1 291 583
Intérêts courus à recevoir	449 174	7 269
Autres débiteurs	126 191	195 448
Contribution financière remboursable	12 783 254	-
Encaisse affectée en garantie	8 500 000	10 000 000
	<u>150 651 106 \$</u>	<u>55 233 086 \$</u>

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux intérêts courus à recevoir, aux autres débiteurs et à l'encaisse affectée en garantie est réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements très liquides. La politique de la Société est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées. Au 31 mars 2023, ces actifs financiers sont investis dans des comptes bancaires à rendement élevé. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Les autres actifs financiers sont constitués d'une contribution financière remboursable – Énergir, dont le détail est présenté à la note 10.

La Société enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédits attendues et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2023

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse respecter ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en faisant des prévisions détaillées et en établissant des plans stratégiques à long terme. La Société est d'avis que le risque de liquidité est négligeable. L'échéance des emprunts est présentée à la note 14.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2023				
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	4 161 238 \$	- \$	- \$	- \$	4 161 238 \$
Intérêts courus à payer	109 167	-	-	-	109 167
Retenues sur contrat	1 407 119	-	-	-	1 407 119
Emprunts	5 293 627	790 108	4 791 698	5 569 599	16 445 032
Intérêts sur emprunts	380 869	570 661	476 974	1 076 047	2 504 551
	<u>11 352 020 \$</u>	<u>1 360 769 \$</u>	<u>5 268 672 \$</u>	<u>6 645 646 \$</u>	<u>24 627 107 \$</u>
2022					
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	2 301 274 \$	- \$	- \$	- \$	2 301 274 \$
Intérêts courus à payer	81 369	-	-	-	81 369
Retenues sur contrat	56 245	-	-	-	56 245
Emprunts	4 199 828	5 395 241	400 000	6 764 320	16 759 389
Intérêts sur emprunts	373 693	417 570	322 515	443 925	1 557 703
	<u>7 012 409 \$</u>	<u>5 812 811 \$</u>	<u>722 515 \$</u>	<u>7 208 245 \$</u>	<u>20 755 980 \$</u>

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque de taux d'intérêt associé aux soldes de trésorerie et à l'encaisse affectée en garantie est lié aux variations du taux de financement à un jour (ou taux directeur) de la Banque du Canada et des taux préférentiels des institutions financières. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Société fait affaire avec quelques institutions financières, ce qui lui permet d'obtenir des taux concurrentiels et de réduire son exposition à un instrument de placement particulier.

La dette à long terme porte des taux d'intérêt fixes pour tous ces emprunts. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposée la Société est minime étant donné que la Société prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

La Société considère que son exposition au risque de taux d'intérêt sur les dettes est minime, étant donné qu'elle n'a pas l'intention de rembourser les dettes avant leur échéance.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 mars 2023

19. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir), de l'encaisse affectée en garantie, des créditeurs et charges à payer (à l'exception des déductions à la source à payer et de la provision pour la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur), des intérêts courus à payer, des retenus sur contrats et des dépôts sur option de vente de terrains correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la contribution financière remboursable - Énergir et des emprunts, tous de niveau 2 selon la hiérarchie des justes valeurs, se détaille comme suit :

	2023		2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Contribution financière remboursable - Énergir	16 329 982 \$	12 783 254 \$	- \$	- \$
Emprunts	16 445 032 \$	15 738 317 \$	16 759 389 \$	16 237 235 \$

20. INFORMATION À FOURNIR SUR LE CAPITAL

Dans ses opérations de gestion de capital, la Société a comme objectif de :

- Maintenir un souplesse financière afin de préserver sa capacité à respecter ses engagements financiers, incluant des obligations potentielles découlant d'acquisitions additionnelles;
- Maintenir une structure de capital permettant à la Société de privilégier le financement de sa stratégie de croissance avec les flux de trésorerie de ses activités d'exploitation et sa capacité d'endettement;
- Optimiser l'utilisation de son capital afin d'offrir à la Société un bon rendement sur son investissement.

La stratégie financière de la Société est élaborée et adaptée en fonction des conditions de marché afin de maintenir une structure de capital flexible et conforme aux objectifs indiqués ci-dessus et de répondre aux caractéristiques des risques liés aux actifs sous-jacents.

Au cours de l'exercice financier 2023, il n'y a eu aucun changement de stratégie financière.

Selon la *loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour*, la Société ne peut contracter un emprunt qui porte le total de ses emprunts en cours non remboursés au-delà du montant déterminé par le gouvernement sans l'accord de ce dernier. Au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, le décret 338-2019 établit ce montant à 40 000 000 \$. Au 31 mars 2023, la Société se conformait à cette restriction. Le capital de la Société comprend les emprunts, les avances et les capitaux propres, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Gestion du capital

La structure du capital de la Société se résume come suit :

	2023	2022
Emprunts	16 445 032 \$	16 759 389 \$
Avance	-	23 000 000
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	(128 167 357)	(43 738 786)
Emprunts nets	(111 722 325)	(3 979 397)
Capitaux propres	190 492 331	27 615 971
Capital sous gestion	78 770 006 \$	23 636 574 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 mars 2023

21. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée en vertu de différents contrats ayant des termes de 1 à 3 ans, concernant des services de gérance de projets externe, d'études, d'ingénierie, d'entretien, de dragage et de gardiennage pour un total de 25 411 881 \$ (2022 : 545 569 \$). Ces contrats sont tous résiliables annuellement.

2024	22 332 317 \$
2025	2 510 064
2026	569 500
	<u>25 411 881 \$</u>

22. PARTIES LIÉES

La Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président-directeur général de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées. Ainsi, la Société se prévaut de l'exemption selon l'IAS 24, *Informations relatives aux parties liées*, concernant les obligations en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux transactions et aux soldes, y compris les engagements, avec les parties liées à une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable. La Société considère que ces renseignements ne sont pas pertinents dans le contexte de ses opérations.

La rémunération du président-directeur général et du comité de direction se détaille comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Avantages à court terme	561 117 \$	526 870 \$
Indemnités de fin de contrat de travail	11 873 \$	29 346 \$

À la fin de son mandat, le président-directeur général de la Société recevra, une allocation de transition équivalente à un mois de salaire par année de service. Le maximum ne peut pas dépasser douze mois.

Les administrateurs n'ont reçu aucune rémunération.

23. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

D'après sa *loi constitutive*, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 500 000 actions, d'une valeur nominale de 1 000 \$

Émis

138 000 actions payées comptant

<u>2023</u>	<u>2022</u>
138 000 000 \$	- \$

24. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

En date du 31 mars 2023, le poste «Retenues sur contrats» inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 1 407 119 \$ (2022 : 56 245 \$) et le poste «Créditeurs et charges à payer» inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 3 228 551 \$ (2022 : 1 317 537 \$).

Le rapprochement des passifs issus des activités de financement n'a pas été présenté car tous les éléments nécessaires à la réconciliation sont présentés distinctement dans le tableau des flux de trésorerie.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent code, on entend par :

Administrateurs publics : Tous les membres du conseil d'administration de la Société ainsi que le président-directeur général.

Administrateurs indépendants : Les membres du conseil d'administration se qualifiant comme administrateurs indépendants conformément aux dispositions de l'article 4 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'état*.

Conflit d'intérêts : Toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est objectivement de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaire à l'exercice de sa fonction, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur public utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Entreprise liée : personne morale ou une société à l'égard de laquelle la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, y compris des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation.

Personne liée : une personne physique ou une personne morale liée à un administrateur public.

Dans le cas d'une personne physique, une personne liée désigne toute personne physique avec laquelle un administrateur public a un lien de parenté, de proximité ou d'affaires.

Dans le cas d'une personne morale, une personne liée désigne toute personne morale :

- dont un administrateur public est administrateur, dirigeant ou détenteur de 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droits de vote ;

- dont une personne liée est administrateur, dirigeant ou détenteur de 10 % ou plus d'une catégorie de titres comportant droits de vote.

Est également une personne liée, toute personne qu'un administrateur public pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec lui ou avec un tiers, de son statut, de son titre ou autrement;

Société : Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

2. Les membres du conseil d'administration de la Société doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (*Loi sur le ministère du Conseil exécutif, R.L.R.Q., c. M-30*).

3. Le présent code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses administrateurs publics.

4. Le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société.

Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.

La Société a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour

Les règles de déontologie portent sur les devoirs et les obligations des administrateurs publics : elles les explicitent et les illustrent de façon indicative. Elles traitent notamment :

1- des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les administrateurs publics;

2- de l'identification de situations de conflit d'intérêts;

3- des devoirs et obligations des administrateurs publics, même après qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS EN REGARD DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

5. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs publics de la Société.

Dispositions générales

6. Les administrateurs publics sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

7. L'administrateur public est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 1)*, ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions. Au moment de son entrée en fonction, l'administrateur public atteste par écrit qu'il a pris connaissance du présent code et qu'il se déclare lié par ses dispositions, et ce, en signant la déclaration d'adhésion.

Discrétion, indépendance et réserve

8. L'administrateur public est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

9. L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

10. Le président du conseil d'administration et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

Conflit d'intérêts

11. Les membres du conseil d'administration nommés à titre d'administrateurs indépendants doivent dénoncer par écrit au conseil d'administration et au ministre toute situation susceptible d'affecter leur statut.

12. L'administrateur public doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions

Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Sous réserve de l'article 8, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

13. Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

14. Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration ou, dans le cas de ce dernier, au ministre et à la personne désignée pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un membre du conseil de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la société par lesquelles il serait aussi visé.

15. Dans les 30 jours de son entrée en fonction, l'administrateur public doit compléter le formulaire de Déclaration d'intérêts et le remettre au secrétaire de la Société.

L'administrateur a la responsabilité de mettre à jour ce formulaire advenant une modification dans sa situation, et ce, au plus tard le 30 avril de chaque année.

16. L'administrateur public ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

17. L'administrateur public ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

Exclusivité des fonctions

18. Le président-directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif.

Donation, cadeau, faveur ou autre semblable avantage

19. L'administrateur public ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste et qu'à la condition qu'ils aient été offerts à l'occasion d'un événement auquel il a participé.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

20. L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

21. L'administrateur public doit, dans la prise de décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions

22. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

23. L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs publics de la Société ne peuvent traiter avec l'administrateur public visé au paragraphe précédent dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

Charge publique élective et activités politiques

24. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

25. Le président du conseil d'administration de la Société qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

26. Le président-directeur général qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge

publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

27. Le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

28. Le président-directeur général qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 24 ou à l'article 25 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

29. Le président-directeur général dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.

Le président-directeur général qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.

Rémunération, allocation et indemnité de départ

30. Le président-directeur général n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération fixée par le gouvernement. Les autres administrateurs ne sont pas rémunérés, sauf dans le cas, aux conditions et dans la mesure que pourrait déterminer le gouvernement. Cependant, ils ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

31. Les mesures relatives au départ d'un administrateur sont celles prévues au chapitre IV – Rémunération du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics [Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., c. M-30].

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Autorité compétente

32. Aux fins de la présente section, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

Procédure

33. L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

Situation d'urgence et cas présumé de faute grave

34. L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération lorsqu'il s'agit du président-directeur général, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

Sanction

35. Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au présent code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation de son mandat.

Si la sanction proposée consiste en la révocation du mandat de l'administrateur public, celle-ci ne peut être imposée que par le gouvernement, dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

36. Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions doit être écrite et motivée.

L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français, qui modifie la Charte de la langue française, a été sanctionnée le 1^{er} juin 2022. Elle établit un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle que joue l'Administration québécoise dans la protection et la pérennité de la langue française. Elle fait du français une affaire d'État. Ainsi, la Société se conforme aux exigences de la Charte de la langue française et à la Politique linguistique de l'État, qui établit le français comme la langue de travail pour tous ses employés. Elle accorde une importance fondamentale à la qualité et à l'utilisation du français dans ses communications orales et écrites tout en tenant compte de sa vocation économique.

LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

En considération de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, la Société s'est vu accorder une dispense compte tenu de sa structure organisationnelle. Par conséquent, les employés peuvent en tout temps effectuer une divulgation liée à un acte répréhensible directement au Protecteur du citoyen.

L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Société doit attester de la diffusion des documents visés par ce règlement et rendre compte de l'activité lui étant liée. Au cours du présent exercice, la Société a reçu deux demandes d'accès à l'information qui furent acceptées. Ces demandes ont été traitées dans les délais prescrits.





 **RECYCLÉ**
Papier fait à partir
de matériaux recyclés
FSC
www.fsc.org
FSC® C102675

PHOTOS
Étienne Boisvert
Olivier Croteau
Mario Vallée

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec, 2023
ISBN : 978-2-550-95564-1



pôle positif,
énergie *nouvelle.*

**Société du parc
industriel et portuaire
de Bécancour**

Québec 

1000, boulevard Arthur-Sicard, Bécancour (Québec) G9H 2Z8
Téléphone : 819 294-6656 | Télécopieur : 819 294-9020
Courriel : info@spipb.com

spipb.com